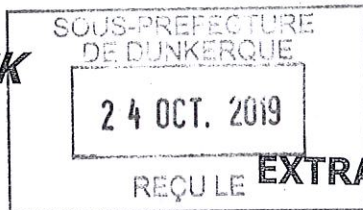


cahier exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 24/10/2019
et de la publication le 23/10/2019



ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE D'HAZEBROUCK



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

OBJET

N°1

VCEUX ET MOTIONS (9.4)

**Motion pour le maintien de la
Trésorerie d'Hazebrouck**

des Délibérations du Conseil Municipal

d'HAZEBROUCK

SEANCE DU JEUDI 17 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Hazebrouck s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le premier octobre deux mille dix-neuf.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 32
Présents : 26
Absents ayant donné pouvoir : 5
Absent : 1

À partir de la question n°1 :

Présents : 27 Absents ayant donné pouvoir : 5

PRESENTS : M. Bernard DEBAECKER, Maire,

M. BAILLEUL, Mme CHARMET, M. ARNOUITS, Mme REYNAERT, M. PERLEIN, Mme AZEVEDO, M. LESAGE, Mme TRYHOEN, M. BURGHELLE, Mme BEURAERT,

Adjoints,

M. GANTOIS, Mme DAUCHEZ, M. MECHENTEL (arrivé à 19H10, prend part aux votes à compter de la question n°1),

Conseillers Municipaux Délégués,

M. BELLEVAL, M. CONTREMOULINS, Mme BRISBART, M. LANCRY, Mme VANDENBROUCKE, M. DEWYNTER, Mme SCHRICKE, M. LABITTE, Mme VEIT-TORREZ, M. DECOOPMAN, M. BRAHIMI, M. PRINCE, Mme LAMS,
Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. DUHAMEL Philippe qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
M. DUHAMEL Gaël qui a donné pouvoir à M. BAILLEUL
Mme CARPENTIER Lisbeth qui a donné pouvoir à Mme CHARMET
Mme LARRIDON Pascale qui a donné pouvoir à M. BRAHIMI
Mme MACOU Hélène qui a donné pouvoir à Mme VEIT-TORREZ

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Valentin BELLEVAL

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a engagé une démarche visant à réorganiser l'ensemble de son réseau territorial et de ses implantations sous l'autorité du Ministre de l'action et des comptes publics.

Le gouvernement promeut les « points de contacts » qu'il entend mettre en place au travers des « maisons France service » et de formes d'accueil itinérants. Ceux-ci sont censés permettre à la population d'être renseignée « au bon moment », c'est-à-dire ponctuellement et non de manière pérenne. Le gouvernement aurait pu privilégier la mise en place de « maisons France services » là où le service public avait été supprimé de longue date. Mais il a choisi de refondre le réseau territorial de la DGFIP alors que les besoins de la population et des élus locaux sont importants et le demeureront à l'avenir.

En effet, la « géographie revisitée » se traduira par un très fort repli de la DGFIP. En particulier, pour les communes où des services de la DGFIP étaient implantés (trésoreries, Services des Impôts des Entreprises, Services des Impôts des Particuliers...) et seraient remplacés par une « maison France service », la perte serait importante. Cette perte concerne tout à la fois le service public et l'économie sociale.

De plus, cette fermeture représenterait pour la population, notamment les personnes âgées, isolées, et les collectivités, une perte de proximité néfaste pour l'avenir du territoire, la cohésion sociale, l'égalité de traitement et l'accès aux services publics. Les publics les plus fragiles, souffrant de problèmes de mobilité, ou ne bénéficiant pas des moyens modernes de communication doivent pouvoir continuer à être accompagnés par le contact humain de proximité.

Le principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire national doit être respecté. Le maintien d'un maillage territorial le plus fin possible doit impérativement être préservé.

Cette fermeture impacterait en outre lourdement la gestion administrative communale, la Trésorerie étant le partenaire de proximité essentiel dans la chaîne du traitement des recettes et des dépenses communales.

Nous, Élus de la Commune d'Hazebrouck, manifestons notre opposition à une décision éventuelle de fermeture de la Trésorerie d'Hazebrouck et soutenons l'ensemble des services du Centre des Impôts (Services des Impôts des Entreprises, Services des Impôts des Particuliers...).

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'adopter la motion en faveur du maintien de la Trésorerie d'Hazebrouck,
- De soutenir l'ensemble des services du Centre des Impôts (Services des Impôts des Entreprises, Services des Impôts des Particuliers...).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente motion et à la transmettre au Ministre de l'Action et des Comptes Publics.


LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOPTE à L'UNANIMITÉ
(32 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

**POUR COPIE CONFORME
Le MAIRE d'HAZEBROUCK,**




Bernard DEBAECKER